

Le 11 février 2016,  
A Châtenay-Malabry,

## Engagement de Conformité au Contrôle des Exportations

Du fait de nos activités menées dans les domaines de l'industrie et des services, nous avons l'obligation de nous soumettre à l'ensemble des réglementations applicables en matière de contrôle des exportations. Le contrôle des exportations vise à garantir la protection de nos forces, celles de nos alliés et de nos partenaires, à assurer le respect des règles nationales, des traités internationaux et, enfin, à maîtriser les transferts de technologies les plus sensibles.

Dans le cadre de notre développement à l'international, nous avons décidé de mettre en place pour l'ensemble de nos activités les moyens et l'organisation nécessaires pour assurer à tout moment la conformité de nos engagements aux réglementations françaises, européennes et étrangères relatives aux biens à double usage et aux biens militaires. Il convient de veiller à ce qu'aucune activité ne soit entreprise en violation des engagements internationaux de lutte contre la prolifération nucléaire, biologique, chimique et le contrôle des armements. Nous devons notamment veiller à nous conformer aux restrictions applicables en termes de destination, d'utilisateur et d'utilisation finale. L'organisation mise en place doit être à même de prévenir d'éventuels manquements pouvant conduire tant à la détérioration de l'image du Groupe qu'à des sanctions administratives, financières, voire pénales.

En conséquence, j'ai décidé de nommer un "Compliance Officer". Ce Compliance Officer et son équipe (la Cellule Export Control) sont chargés d'apporter une expertise dans le domaine du contrôle des exportations pour l'ensemble des lignes d'offres, de s'assurer de la conformité des approvisionnements, d'obtenir les autorisations nécessaires auprès des administrations compétentes, d'élaborer les procédures internes intégrées au système qualité et, enfin, de former et sensibiliser le personnel. Ils garantiront le respect des engagements en procédant, notamment, à des audits réguliers sur l'ensemble du périmètre.

La Cellule Export Control s'appuie sur un réseau de correspondants désignés par métier concernés pour assurer continuité et permanence de la fonction sur le terrain. Il incombe néanmoins à chacun de veiller quotidiennement au respect des lois et réglementations applicables.

Pour exercer son devoir d'alerte en toute indépendance, le Compliance Officer bénéficiera d'un accès au COMEX via son sponsor désigné.



**Philippe GAUTIER**  
Président Directeur Général